

DEC152346DR06

Décision portant délégation de signature à M. Daniel Gilbert, directeur de l'unité UMR6249 intitulée « Laboratoire Chrono-Environnement » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC100152DAJ du 23 juin 2010 portant nomination de M. Philippe Piéri aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR6249 intitulée « Laboratoire Chrono-Environnement », dont le directeur est Daniel Gilbert;

Vu la décision DEC151973INEE du 12 octobre 2015 portant nomination de Madame Gudrun Bornette aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'UMR6249 intitulée « Laboratoire Chrono-Environnement » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Daniel Gilbert**, directeur de l'unité UMR6249, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel Gilbert, délégation de signature est donnée à **Mme Gudrun Bornette**, Directeur de recherche CNRS, à **M. Francis Raoul**, Maître de Conférences à l'Université de Franche-Comté, à **M. Olivier Fabbri**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, et à **Mme Sylvie Costille**, Assistant Ingénieur CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC120103DR06 du 1^{er} janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 27 octobre 2015

Philippe Piéri

Daniel Gilbert

Le Délégué Régional

Le Directeur d'unité

Gudrun Bornette

Francis Raoul

La délégataire

Le délégataire

Olivier Fabbri

Sylvie Costille

Le délégataire

La délégataire